

Motion présentée au Conseil d'Administration du Collège [Nom de l'établissement]

Objet : Demande de moyens financiers supplémentaires pour l'achat de manuels scolaires

Considérant que les nouveaux programmes scolaires, qui seront mis en œuvre à la rentrée 2025 dans plusieurs disciplines, nécessitent l'acquisition de manuels conformes et actualisés pour garantir la qualité des apprentissages ;

Considérant que le montant actuellement alloué par élève pour l'achat de manuels scolaires (20 euros) est très insuffisant au regard du coût réel de ces ouvrages, qui dépasse souvent 25 à 30 euros par manuel selon les disciplines ; [si le collège est concerné] et qu'en outre, la dotation allouée aux langues vivantes ne tient pas compte de l'enseignement de deux langues en 6^{ème} dans l'établissement, et non d'une seule.

Considérant que cette insuffisance budgétaire compromet l'égalité d'accès aux ressources pédagogiques, crée des disparités et met en difficulté les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des nouveaux programmes ;

Les représentants des personnels d'éducation et d'enseignement du Conseil d'Administration du collège [Nom de l'établissement], réuni le [date], demandent une revalorisation immédiate de l'enveloppe budgétaire destinée à l'achat de manuels scolaires, afin de mieux répondre aux exigences des nouveaux programmes et à l'augmentation du coût des ouvrages.

Les représentants des personnels d'éducation et d'enseignement du collège [Nom de l'établissement]